

Commission départementale Foot Scolaire et Universitaire

Lundi 7 mars 2022

Présents : Pascal Pezairé, Léo Martinez, Philippe Fabre, Thierry Redon, Ludovic Michaud, Sylvain Vernaudon, Hélène Falcon, Jean Pierre Defour

Assiste : Pascal Cubizolle (USEP)

Excusés : Marie Soulier, Kevin Amargier

1) Premier degré :

Point sur les inscriptions à l'opération « Foot à l'école » par Sylvain et Léo.

Jury départemental pour ce concours le 11 avril au district à 10h. Le jury sera composé de représentants du District, de l'USEP et de l'Inspection académique.

Rassemblement des écoles participant à ce concours le 9 juin (organisé par l'USEP). Le lieu pourrait être le stade Massot.

La formation « Foot en milieu scolaire » prévue les 11 et 12 avril 2022 est annulée faute de participants. Ludovic Michaud insiste sur la nécessaire formation des éducateurs intervenant dans les écoles afin d'inscrire les actions dans le champ de l'EPS et de connaître les codes du milieu scolaire 1^{er} degré.

Pour rappel, un éducateur sportif salarié « est réputé agréé » s'il dispose d'une carte professionnelle (valable 5 ans), délivrée par le SDJES (ex-J&S). C'est une des conditions pour toute intervention dans le cadre scolaire. Le diplôme exigé est au minimum le BMF.

2) Second degré :

Les visites aux sections sont suspendues suite au départ de Sébastien Boyer. La commission décide de limiter, pour cette fin de saison, ces visites aux sections les plus en difficulté. Les contacts avec les établissements seront pris par Ludovic Michaud. Léo Martinez l'accompagnera ainsi qu'un représentant de la commission.

Livret Joueur en section sportive : Jean-Pierre Defour prendra contact avec Julien Chaussinand, professeur d'EPS au collège Lafayette et responsable de la section de ce collège pour une présentation au district.

Arbitrage en section sportive : des séances ont été mises en place au collège St Louis, suivi effectué par Philippe Fabre.

« Génération 2024 » : Ludovic Michaud rappelle l'exigence du Recteur pour cette labellisation vis-à-vis des établissements ayant une ou des sections sportives afin de promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques en France. La date limite des inscriptions est le 30 avril. La saisie des dossiers se fait selon une procédure dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

« Quinzaine du Foot » : peu d'informations suite au départ de Sébastien Boyer. Un contact sera pris avec lui pour faire le point sur les inscriptions à ce concours.

3) UNSS :

Hélène Falcon se réjouit de la mise en place d'un planning pour les compétitions Football (en vue d'une qualification aux championnats de France) après une longue période de sommeil suite au Covid.

Quelques dates :

23 et 30 mars : plateaux minimes garçons et filles

1 juin : plateau benjamin en vue d'une qualification académique le 15 juin à Clermont. Une intervention du CTRA Vincent Genebrier sur ce plateau est prévue. Philippe Fabre l'accompagnera.

4) Point sur les concours d'entrée en section sportive

Un courrier sera envoyé aux sections afin de connaître les dates, horaires et lieux.

Pour l'instant, celui de Langeac est arrêté au mardi 17 mai à 17h15.

5) Divers :

Classes à horaire aménagé (CHA) : La discussion pour une reconnaissance de ces structures est repoussée dans l'attente d'une décision de la commission régionale. La FAQ « Génération 2024 » précise que *ce concept de classes à horaires aménagées sport ne repose sur aucun texte réglementaire, il existe des « CHA » dans le domaine artistique (CHA Musique, CHA Danse, CHA Théâtre).*

Remise des chèques aux sections sportives : si possible avant la fin de cette saison.